

disposé en hémicycle au nord, et du sanctuaire au sud. Le chœur des religieux n'existe plus aujourd'hui. En 1791 cette église avait 62 pieds de longueur sur 26 de largeur; la sacristie 23 pieds sur 10; le chœur des religieux 22 pieds sur 17: elle était décorée de 16 colonnes, dont 10 en marbre noir, et 6 en marbre blanc de Flandres; les bases et les tors en marbre blanc jaspé, les chapiteaux en albâtre. Le maître-autel, en forme de tombeau antique,

était surmonté d'un baldaquin doré soutenu par 4 colonnes en marbre de Flandres, d'ordre corinthien, les bases et les chapiteaux en bois doré, les piédestaux et gradins en bois peint en marbre. Au milieu était une statue de S. Bernard en bois doré (109).

Sur les murs extérieurs de l'église, on lisait les inscriptions suivantes :

Sur le devant ayant aspect à l'est :

SACELLVM
BEATAE MARIAE
DOMINAE GRATIARUM.

SACELLVM
S. BERNARDI PATRIS
ET ECCLESIAE DOCTORIS.

Et plus bas :

AVE MARIS STELLA
DEI MATER ALMA
ATQ. SEMPER VIRGO.
FELIX COELI PORTA.

S. D. BERNARD. AD SOLV
DOMESTICV POTENTEM
MIRABILIV PRO REGIS.
SALVTE ORAT ET IN COELV.

Sur le derrière, à l'aspect du couchant, les inscriptions sont mutilées et illisibles.

Les Feuillants demeurèrent à Fontaines jusqu'à la mise à exécution des décrets des 12 février et 11 octobre 1790, portant suppression des ordres monastiques. Alors leur maison fut livrée au bras séculier. Le mobilier en fut vendu; et le sieur Nogaret, architecte, nommé par le directoire du district de Dijon, estima par procès verbal du 16 juillet 1791, l'église, le monastère, les jardins, vergers, et un clos de 21 journaux d'excellentes terres, la modique somme de 13,000 livres.

Le tout fut délivré par procès-verbal du 17 août 1791, pour 21,500 francs à une compagnie qui revendit, par acte du 3 juillet 1793, tous les bâtiments, cours, jardins et terrasses, moyennant 9,090 francs payables moitié en août suivant, moitié en août de l'année 1794.

Ces nouveaux acquéreurs étaient des ouvriers qui n'achetaient que pour tirer parti des matériaux en pierres et menuiseries. Presque tout fut démoli et vendu en détail dans moins de deux ans; l'emplacement couvert de ruines fut revendu le 23 mars 1795, moyennant 6,000 francs en assignats, valant à peu près 2,000 francs, à un troisième acquéreur.

Dans l'église de Feuillans, le chœur des religieux avait été démoli, ainsi que le clocher. Le sanctuaire fut transformé en cellier; et le reste de l'église fut occupé par une forge et par une écurie. La sacristie devint une cuisine.

Pendant vingt-cinq ans les deux coupes de l'église restèrent sans couverture, chargées de quatre à cinq pieds de pierrailles et de sable de démolition; elles n'existeraient certainement plus aujourd'hui sans la précaution que les anciens architectes avaient prise de les couvrir par un berceau en pierre blanche.

(109) Ce baldaquin et ses colonnes sont aujourd'hui dans l'église cathédrale de Dijon. Le procès-verbal d'estimation ne parle pas de la statue de S.

Au mois d'août 1821, un quatrième acquéreur, Monsieur C. X. Girault, arrêta enfin l'œuvre de destruction et assura la conservation de l'église.

En 1840 l'héritage des Feuillans se retrouva entre des mains sacerdotales. Monsieur l'abbé Renault, ancien vicaire général et chanoine honoraire du diocèse de Dijon, en devint l'heureux possesseur. Grâce à sa pieuse sollicitude, l'église fut restaurée avec beaucoup d'intelligence par M. Caumont, architecte, membre de la commission des antiquités de la Côte-d'Or. Dès 1841 la gracieuse chapelle, sortant de ses ruines, put de nouveau s'ouvrir aux pèlerins attirés par le désir d'invoquer S. Bernard au lieu même de sa naissance.

On a vu que le clocher et le chœur des religieux avaient été détruits: ce qui reste de leur élégante église se compose de trois parties, séparées les unes des autres par des arcs doubleaux décorés d'archivoltes, de pendentifs remarquables par la coupe et la régularité de l'appareil des vousoirs en pierre dure polie, par la précision des joints, la pureté des profils et la richesse des ornements sculptés et polis.

Les deux premières parties sont terminées en dômes, en formes de couronnes royales, ornées de fleurons et de perles sculptées autour du cercle d'en bas.

Des dômes reposent sur des entablements corinthiens complets très-riches: toutes les moulures des architraves et corniches sont taillées de rais de cœur, de trèfles, d'oves, de denticules, de modillons à feuilles de refends et de rosaces sculptées entre les modillons.

Le premier dôme est décoré du chiffre et des armes de Louis XIII, et le second du chiffre et des armes de son épouse Anne d'Autriche.

Les seize colonnes en marbre qui ornent l'église, et qui avaient été enlevées pendant la révolution avec leurs chapiteaux et leurs piédestaux,

Bernard placée sous le baldaquin; ce détail est emprunté à la notice de M. Girault.

ont été modestement remplacées par des colonnes en bois, de mêmes dimensions que les anciennes; elles se raccordent avec les entablements qui forment quatre arcs de triomphes ou portiques, sous lesquels il faut passer pour arriver au sanctuaire.

Les intrados des arcs doubleaux, les frises des entablements des deux dômes, et les frises des quatre portiques présentent un semé de fleurs de lis sculptées, qui sont demeurées presque intactes, tandis que les architraves ont été mutilées (110).

Le sanctuaire est élevé d'un degré. Il est construit sur un plan octogone régulier. Son ornementation actuelle ne remonte pas à une date plus ancienne que celle de la restauration faite par les soins de M. l'abbé Renault, ainsi que la niche placée au-dessus du maître-autel, et la statue en pierre de saint Bernard qui la décore.

Mais l'église des Feuillans n'eût-elle conservé de son ancienne splendeur que les murailles nues et dégradées de ce sanctuaire, elle n'en mériterait pas moins d'être visitée avec un respect empressé, puisqu'il s'élève dans l'emplacement même de la chambre où naquit saint Bernard, et qu'il est pris dans la vaste épaisseur de ses murs antiques.

Le plus ancien titre qui fasse mention de la chambre dans laquelle est né saint Bernard, est un partage d'hoirie du mois de février 1429. Il y est parlé de la grosse tour du château de Fontaines, vulgairement dite LA TOUR MONSIEUR SAINT BERNARD, et du cellier ou chambre de la mesme tour dans laquelle fut né mondit sieur S. Bernard (111)

Les Feuillans, devenus propriétaires du château de Fontaines, trouvèrent cette chambre déjà transformée en chapelle. C'est Louis XIII lui-même qui nous l'apprend en ces termes dans ses Lettres-Patentes du mois de juillet 1618: « Or estans deüement informés qu'audit lieu de Fontaines, l'endroit où nasquit [saint Bernard], a esté depuis dédié et appliqué à l'usage d'une chapelle qui a esté et est encore vénérée et fréquentée par grand concours de peuple, et qu'en icelle plusieurs obtiennent des graces et faveurs d'en haut très-singulières et extraordinaires, par les intercessions de ce glorieux saint, (112). »

Pendant que saint François de Salle prêchait le carême à Dijon, en 1604, « il alloit souvent, dit son neveu, célébrer à la chapelle de saint Bernard de Fontaines, à cause de la grande dévotion qu'il avoit à ce docteur enmiellé, chancre de la glorieuse Vierge (113). »

(110) Cette description est empruntée à la brochure de M. Caumont.

(111) L. P. Chiffet, *S. Bern. genus illustre assertum*. Divione, 1660, p. 602 et 603.

(112) V. Appendice, n° 1.

(113) *Hist. de la vie et des faits du B. François de Sales*, par Charles-Auguste de Sales. Liv. VI, p. 313.

(114) *L'esprit du B. François de Sales* de M. J. P. Camus. (Ed. Depéry) tom. I, Paris 1840, p. LV.

PATROL. CLXXXV.

Messire Jean Pierre Camus, si connu par ses relations avec saint François de Sales, rapporte dans son *Eloge de piété à la bénite mémoire de M. Claude Bernard appelé le pauvre prêtre*, l'histoire d'une jeune demoiselle de Dijon qui, en 1615, avait tout à coup perdu l'usage de la parole.

« Des personnes de grande piété, ajoute-t-il, furent d'avis que ceste fille et ses parents eussent recours à l'intercession de saint Bernard, et qu'à ce sujet elle allast tous les jours à pied, durant l'espace d'une semaine, visiter l'oratoire qu'on avoit dressé au lieu même de sa naissance, appelé Fontaines, aux portes de Dijon (114). »

Messire F. André Valladier, prédicateur ordinaire du Roi, faisant en 1628 l'éloge funèbre de Dom Bernard de Montgaillard, Abbé d'Orval au pays de Luxembourg, parle de Fontaines, belle petite montagne ronde et aisée, et toute semblable au saint mont de Carmel en la Judée. Puis il continue: « J'ay eu l'honneur d'y prescher et sacrifier plusieurs fois dans la mesme chambre où saint Bernard naquist, laquelle ayant esté toujours gardée très religieusement, le sera encore plus à l'advenir par la dévotion des Pères Feuillans qui y bâtissent un beau monastère et une église magnifique, grandement fréquentée par l'insigne dévotion de toute cette belle ville de Dijon; bénédiction de la quelle la naissance de saint Bernard l'a laissée héritière, comme de ses douceurs, de ses dévotions et de ses zèles divins à l'amour de Dieu, et la perfection de la religion catholique (115). »

Le 31 mars 1631, le marquis d'Effyat, maréchal de France, visitait pieusement la maison natale de saint Bernard, en laquelle se bâtissent le monastère des Feuillans, et offrait une lampe d'argent qui devait être suspendue devant l'autel de ce saint. Il faisait en même temps pour l'entretien perpétuel de cette lampe, une fondation de 500 livres tournois (116).

Au mois de mai 1667, Dom Joseph Mèglinger, religieux de Wettingen au diocèse de Constance, se rendant au chapitre général de l'Ordre à Cîteaux passa par Dijon et eut le bonheur de célébrer la messe dans l'église des Feuillans, sur l'autel même qui occupait le lieu où saint Bernard avait ouvert les yeux à la lumière — « in altari, quod jam eum occupat locum, in quo de piæ parentis utero in hanc mortalitatis lucem progressus est sanctus Bernardus (117). »

Cet autel élevé en un endroit si vénérable était

(115) *Les saintes montagnes et collines d'Orval et de Clairvaux*, par Messire F. André Valladier. Imprimé à Luxembourg, 1629, in-4°, p. 19.

(116) V. Archives de la Côte-d'Or.

(117) *Descriptio itineris Cisterciensis*, Lucernæ, p. 101. On peut lire dans cet élégant et spirituel voyage, réimprimé ci-dessus dans la *Patrologie*, le récit des saintes joyes que l'auteur ressentit lorsqu'il fit son pieux pèlerinage à Fontaines.

devenu naturellement l'autel principal de l'église des Feuillans, et l'on avait voulu que la chapelle où il se trouvait en formât le sanctuaire. Cette disposition a été religieusement conservée par M. l'abbé Renault.

Le sanctuaire de l'église des Feuillans était alors, comme il l'est encore aujourd'hui, placé au rez-de-chaussée de la grosse tour du château de saint Bernard, dont parle l'acte de partage de 1429, qu'on a cité un peu plus haut.

Les murs du sanctuaire, qui ont 3, 4, et jusqu'à 9 pieds d'épaisseur, ne permettraient aucun doute sur ce point, mais un acte de partage du mois de mai 1420 le démontre d'une façon péremptoire.

Ce précieux document mentionne la tour qui était dessus la porte du château ensemble la petite maison qui était entre ladite tour du château et la grosse tour (118). C'est tout ce qui reste aujourd'hui du château de saint Bernard (119).

Or cette indication nous conduit de la porte d'entrée, dont on voit encore les gonds, et où paraissent les rainures destinées à laisser tomber la herse, elle nous conduit droit à la grosse tour. c'est-à-dire au sanctuaire de l'église des Feuillans.

On voit par un passage des voyages de Dumont qu'en 1689 le sanctuaire n'avait pas la forme octogone qu'il a aujourd'hui, et qu'il avait déjà avant la Révolution. « On montre, dit-il, la chambre dans

(118) V. Archives de la Côte-d'Or.

(119) En 1740 les gros murs du château de saint Bernard étant fort endommagés par les intempéries des saisons, les Feuillans durent faire crépir les deux principales tours afin de prévenir leur ruine (V. Archives de la Côte-d'Or).

(120) Voyages de M. DUMONT en France, en Italie, en Allemagne, etc., tom. I. A la Haye, 1699, in-12, p. 76 (Lettre datée de Dijon en octobre 1689). — L'inscription placée sur la porte de la chambre où

laquelle saint Bernard est né ; c'est une fort petite salle basse carrée, et dont on a fait une chapelle. On y voit écrit sur la porte : *Venez, mes enfants, et je vous introduirai dans la maison de mon père et dans la chambre où ma mère m'a enfanté* (120). »

Il est probable qu'au XVIII^e siècle cette petite chambre basse, carrée, finit par déplaire, et qu'on voulut accorder un peu le sanctuaire avec le reste de l'église en le taillant en octogone dans l'épaisseur des murs de la chambre elle-même. On ignore à quelle époque fut exécuté ce travail d'embellissement regrettable puisqu'il altéra la forme d'un lieu véritablement consacré par la naissance de saint Bernard.

Si l'on s'en rapportait à l'abbé De Mangin dans son *Histoire Ecclésiastique et civile du diocèse de Langres* (121), on pourrait croire qu'en 1765 la chambre basse, carrée, existait encore ; mais il faut remarquer que cet auteur a copié purement et simplement Piganiol de la Force (122), lequel avait copié La Martinière (123). La Martinière avait copié Corneille (124), et ce dernier n'avait fait que répéter les paroles de Dumont.

Il faut se contenter de savoir que le sanctuaire est bien établi dans l'emplacement de la chambre où naquit saint Bernard ; et c'est à partir de 1689 qu'il reçut la forme que nous lui voyons aujourd'hui.

naquit saint Bernard était à peu près tirée du Cant. des Cantiques, III, 4.

(121) Tom. II Paris, 1765. p. 117.

(122) *Nouvelle description de la France*. 3^e éd. tom. IV. Paris, 1753, in-12, p. 30.

(123) *Le grand dictionnaire géographique et critique*, tom. III. A la Haye, 1726, in^o, art. Fontaines.

(124) *Dictionnaire universel géographique et historique*, tom. II. Paris, 1708, in^o, art. Fontaines.

APPENDICE.

N^o I.

JUILLET 1618

Louis par la grace de Dieu Roy de France et de Navarre à tous présens et à venir, salut. Nos chers et bien amés dévots orateurs les religieux de la Congrégation Notre-Dame des Feuillans, ordre de Cisterciens, militants sous le bienheureux saint Bernard, ayant acquis le chasteau de Fontaines près de nostre ville de Dijon dès le commencement de nostre Règne, auquel comme estant sa maison paternelle nasquit le bienheureux saint, ladite acquisition nous auroit tellement agréée qu'aurions amortis cette place en leur faveur. Or estant déüement informés qu'audit lieu de Fontaines, l'endroit où nasquit le même saint a esté depuis dédié et appliqué à l'usage

d'une chapelle qui a esté et est encore vénérée et fréquentée par grand concours de peuple, et qu'en icelle plusieurs obtiennent des graces et faveurs d'en haut très singulières et extraordinaires par les intercessions de ce glorieux saint. Meü d'un désir fervent de faire chose par laquelle avec le bon plaisir de sa Divine bonté nous puissions participer aux mérites d'icelui saint, et par iceux soyons protégés durant le cours de nostre vie, assistés et bien heurés en nos sincères intentions, d'establiir et maintenir une bonne paix, et de faire fleurir la piété et justice en nostre Royaume, de sorte que Dieu en soit dignement exalté. Davantage affectionnans de pro-

mouvoir l'honneur et l'ornement de nostre Province de Bourgogne, considérant ce qu'elle a autrefois rapporté de bonheur à la France, quand d'icelle le Roi Clovis nostre prédécesseur à la suasion de Clotilde son espouse fille de Bourgogne fut fait le premier Roi chrestien, et désirans pour ce suiet que la fondation que nous desseignons faire en un lieu si remarquable et choisi dans ladite Province, soit à icelle un tesmoignage perpétuel de gratitude pour un bénéfice si signalé conféré à cette couronne. Voulans aussi continuer, voire augmenter de plus en plus les faveurs dont avons jusques-icy assisté la congrégation des susdits religieux, commencée en nostre dit Royaume, approuvée du Saint-Siège, et ornée de plusieurs graces et privilèges Apostoliques par iceluy, et qui fructifie à l'édification des ames (ainsi que chacun scait) ayant esté dilatée et fomentée par les bienfaits de feu de très haute et loüable mémoire le Roy Henry-le-Grand, nostre très honoré Seigneur et Père (qui soit en la gloire de Dieu) notamment en ce qu'il se seroit rendu fondateur de l'Eglise et monastère des Feuillans située au faubourg saint Honoré de nostre bonne ville de Paris, laquelle ayant esté édifiée à l'honneur dudit bienheureux saint Bernard : et ce sous le vœu et invocation qu'il pleust à la Divine bonté d'octroyer heureuse lignée à nostre dit feu très honoré seigneur et père, et à la Reyne nostre très honorée Dame et mère, dont depuis et avant l'année expirée estant ensuivie nostre naissance et de la Reyne, nostre très chère compagne et épouse: cecy mesme nous incite davantage d'embrasser l'occasion présente (comme venant par Divine faveur) d'honorer ce saint bienheureux en son lieu natal. Pour les causes et considérations susdites à la gloire de celuy qui admirable en ses saints, a illustré les Provinces de la terre (qui font le firmament de son Eglise militante) chacune de ses astres particuliers, et a voulu décorer et enrichir nostre dit Royaume de la splendeur de ce grand et fameux confesseur, Père et Docteur de l'Eglise, réformateur de peuples, pacificateur de schismes et dissensions, Patriarche des religieux, opérateur de merveilles, le dévot et favori de la Vierge sa Mère, reconnaissant ce lieu pour un des plus vénérables de ce Royaume, autant digne d'estre illustré d'une Eglise et maison religieuse, qu'il a apporté de bénédiction à tout l'univers, et que ladite Congrégation a suiet d'en priser la jouissance et possession. Avons voulu par ces présentes, signées de nostre main, nous rendre et déclarer, nous rendons et dé-

clarons Fondateur de l'Eglise et monastère qui se doit édifier audit lieu de Fontaines, avec résolution d'y estendre nos libéralités et bienfaits selon les occurrences. Voulans à cet effet que ladite maison d'ores et déjà jouisse de tous les privilèges et immunités dont usent et jouissent les autres maisons de fondation Royale qui sont en nostre dit Royaume quels qu'ils soient ; et pour donner moyen que quelque nombre de religieux soit de présent entretenu audit lieu pour y faire le service Divin (attendant la perfection dudit bastiment et qu'il soit réduit en sa pleine forme et façon régulière) leur avons donné et octroyé, donnons et octroyons par ces présentes mil livres de pension annuelle assignées sur la recepte générale de nostre Pays de Bourgogne : et pour le bastiment qui est à faire, nommément pour la décoration proietée de la chapelle saint Bernard, trois mil livres pour une fois payables au courant de cette année, attendant que venant à vacquer un bénéfice de nostre nomination capable d'entretenir audit lieu un nombre compétant de religieux, afin que Dieu y soit aussi honorablement servy que la prérogative d'iceluy est grande. Nous leur affectons (comme nous leur avons promis et promettons par ces dites présentes) qui demeurera uni et incorporé à ladite maison. Quoy faisans ladite rente de mil livres sera supprimée ; à la charge que les religieux qui habiteront ledit monastère dédieront par exprès leurs prières et bonnes œuvres tant publiques que particulières à nostre bien, salut, et pour l'utilité de tout le royaume. Et afin que les Provinces, contrées, villes et communautés, ou lieux qui ont esté illustrés par les faits merveilleux dudit saint Bernard, singulièrement nostre Province de Bourgogne et la ville de Dijon, à laquelle cet heur regarde particulièrement d'avoir porté une si grande lumière de l'Eglise, les prélats, grands seigneurs ou autres particuliers qui auront dévotion de tesmoigner en cette occurrence leur vénération à l'endroit dudit bienheureux envers Dieu, puissent sans difficulté produire des effets de leurs pieux zèles : Nous n'entendons empescher, ains exhortons toutes personnes d'appliquer leurs vœux et conférer leurs bienfaits. Donné à Saint-Germain en Laye au mois de juillet l'an de grace mil six cens dix-huit, et de nostre Regne le neuvième.

De par le roy,

Poitiers.

N^o II.

La ville de Dijon donna aux Feuillans une cloche en 1622 ; c'était la troisième.

Elle portait cette inscription sous les anses :

NOVIT religiosa Divionensis civitas quia magnificavit DOMINVS misericordiam suam cum illa dum ei fidelem destinavit PATRONVM ET TVTELAREM quem magnum universæ ECCLESIAE constituit DOCTOREM et propugnatores SANCTVM BERNARDVM, hujus dati optimi grates donis refert piis, DIVINVM ipsum NVMEN meritis ejusdem SANCTI peroptans semper habere placatum.

et plus bas autour de la cloche :

IN benedictione sancta BERNARDVS dicta sum BENIGNO COMPASSORE, baroni de COVRTIVRON et DIVIONENSIVM VICE COMITI MAJORE et CLAVDIA DORGE nobilissimi quondam BARONIS DE THIANGE vidua SYSCEPTORIBVS gratissimis. ANNO 1622.

Cette cloche, cassée en 1735, fut remplacée par une autre fondue aux frais de la ville (V. Archives de la ville de Dijon).